

Mardi 19 Février 2019

La Peep réclame de nouveau l'équité de traitement des titulaires de l'autorité parentale

En novembre dernier, la fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) a rappelé les difficultés rencontrées par de nombreuses familles, en raison de la hiérarchisation des titulaires de l'autorité parentale par l'administration, notamment l'Education nationale.

Lorsqu'il y a plus d'un référent titulaire de l'autorité parentale et que le domicile de l'élève est différent de celui d'au moins l'un des référents, l'administration, trop souvent, les hiérarchise, soit au hasard, soit à la demande de l'un des deux. Cela peut engendrer des conflits puisque seul le référent « numéro un » recevra des informations par l'Education nationale, notamment sur l'orientation et les procédures d'affectation (Affelnet...).

L'amendement de Valérie Petit au projet de loi de l'Ecole de la Confiance prévoit d'instaurer la notion de Parent 1 et Parent 2. Au-delà de toute considération de genre qu'il ne nous appartient pas de juger, la fédération PEEP souhaite que cette hiérarchisation qui privilégie un parent au détriment de l'autre, même lorsque qu'ils sont conjointement titulaires de l'autorité parentale, soit supprimée.